

Séance du 16 Mars 2012

DÉPARTEMENT
DES ARDENNES

ARRONDISSEMENT
ET CANTON
DE RETHEL

COMMUNE
DE
COUCY

Présidence : David POTIER, Maire

Présents : Thérèse RIVA, Francine CONNOT, Laurence COULMY, Andrée LARCHER, Gilles MAILLARD, Daniel LAMBERT, Denis FOSSIER

Absents Excusés : Nadine DELSUC (Pouvoir à F. Connot), Emmanuel SIMON (pouvoir à G. Maillard)

Secrétaire de séance : Laurence COULMY

La séance débute à 19H00 par la lecture et l'approbation du compte rendu de la précédente réunion de Conseil Municipal

COMPTE ADMINISTRATIF 2011

Le Maire présente aux Membres du Conseil Municipal le compte administratif et le compte de gestion de la trésorerie 2011. Les principaux postes de charges et de recettes sont commentés. Le Maire indique en synthèse que la situation économique de la commune est satisfaisante.

Le Maire quitte la salle pour le vote du compte administratif.

Sous la présidence de M. Gilles MAILLARD, 1^{ère} adjoint, les membres du Conseil Municipal, après en avoir discuté, acceptent le compte administratif 2011 présenté par le Maire qui est conforme au compte de Gestion du Trésor Public et qui laisse apparaître un excédent global de clôture de 343 305.41 € soit

- En investissement, un déficit de clôture de 122 128.39 €
- En fonctionnement, un excédent de clôture de 465 433.80 €

Affectation du résultat :

Le Conseil Municipale décide :

- De reporter l'excédent de 343 305.41 € au budget primitif 2012 en fonctionnement
- D'affecter la somme de 122 128.39 € en Investissement

Vote à l'unanimité

VOTE DES TAXES LOCALES 2012

Le Maire rappelle à l'assemblée le montant des taxes locales. Il propose aux membres du Conseil Municipal de ne pas augmenter ces taxes en 2012

Après en avoir discuté, les membres du Conseil Municipal décident de ne pas augmenter le taux des taxes locales pour 2012, à savoir :

- Taxe d'habitation : 11,20 %
- Taxe foncière bâti : 17,48 %
- Taxe foncière non bâtie : 20,89 %

Vote à l'unanimité

TRAVAUX ET PROJET 2012

Le Maire rappelle au Conseil Municipal les différents projets en cours et à réaliser en 2012 et 2013 qui seront inscrits au budget primitif à savoir :

- Étude d'assainissement collectif avec les communes de Novy-Chevrières, Lucquy et Amagne
- Travaux de voirie secteur de la Mairie
- Rénovation des bordures de trottoirs rue Jean-Jaurès
- Rénovation de la voirie Route de Novy
- Réalisation de places de stationnements rue des Villas
- Achats de petits outillages
- Acquisition d'un véhicule
- Réfection du Plancher de la Mairie
- Pose de vitraux, sonorisation et chauffage à l'Église
- Rénovation des allées du cimetière

DEMANDES DE SUBVENTIONS

Les membres du Conseil Municipal décident d'accorder les subventions suivantes, en fonction des demandes reçues :

- 6000 € à l'Association Coucy Sport pour l'ensemble des manifestations de l'année
- 500 € au Club de l'Amitié
- 200 € à l'Association Sportive du collège Vallière, 12 élèves sont concernés.
- 150 € aux Ancien Combattants
- 50 € à la Croix Rouge Française

Vote à l'unanimité

BUDGET PRIMITIF 2012

Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le budget primitif 2012.

Il rappelle les différents investissements programmés et précise que ces investissements ne seront réalisés qu'en fonction du niveau des subventions perçues.

Après en avoir discuté, les membres du Conseil acceptent le Budget Primitif 2010 qui s'équilibre :

- En fonctionnement à 598 080.00 €
- En déficit d'investissement à 600 000.00 €

Vote à l'unanimité

TARIF VAISSELLE DE LA SALLE DES FETES

Le Maire expose aux Conseillers que le tarif de la vaisselle cassée lors des locations n'a pas été modifié depuis longtemps et que les prix d'achat de la vaisselle ont augmenté. Il propose que ce tarif soit revalorisé.

Après en avoir discuté les membres du Conseil à la majorité décident de ne pas modifier le tarif de la vaisselle cassée.

AVENANT TRAVAUX SECTEUR MAIRIE

Le Maire présente l'avancement du projet d'aménagement des trottoirs et de dissimulation des réseaux secteur de la Mairie.

L'évolution du projet a conduit le maître d'ouvrage à retenir au terme de l'avant projet le coût de travaux prévisionnel définitif de 221 468.50 € HT.

L'avenant au Marché de DUMAY Infra a pour objet la fixation du montant de la rémunération pour la mission de maîtrise d'œuvre, avec prise en compte de ces modifications conformément à l'article 3 de l'acte d'engagement.

Le montant définitif des honoraires de maîtrise d'œuvre est donc de 20 819.76 €

A l'unanimité, le conseil accepte le projet d'avenant et charge le Maire de signer tous les documents nécessaires à sa mise en œuvre.

Vote à l'unanimité

CONTRAT AIDE

Le Maire expose au Conseil Municipal la possibilité d'employer une personne en contrat aidé pour effectuer les différents travaux d'aménagement des espaces publics, notamment en fleurissement et la remise en peinture extérieure de la salle des fêtes. Après en avoir discuté les membres du Conseil donnent leur accord sur le principe de ce contrat et chargent le Maire du recrutement.

Vote à l'unanimité

Questions diverses

Indemnité de Conseil du Trésorier

Le Conseil Municipal décide de régler l'indemnité de Conseil du Trésorier pour l'année 2011 à hauteur de 50 %.

Vote à l'unanimité

Embellissement du Village

Le Maire fait savoir au Conseil, qu'un groupe de travail a été créé dernièrement afin de réfléchir à l'amélioration de l'embellissement de la commune, notamment le fleurissement. Le budget sera discuté lors d'une prochaine réunion en fonction des projets proposés.

Ce groupe de travail est composé de : Thérèse Riva, Laurence Coulmy, Denis Fossier, Jean-Marc Jaspierre, James Larcher et Jean-Claude Barré.

La Séance est levée à 21 h 30